

Des parcours de formation pour l'élève en situation de handicap.

Circonscription « Loiret ASH 1 »

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (extraits)

Dispositions générales (articles L.114)

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

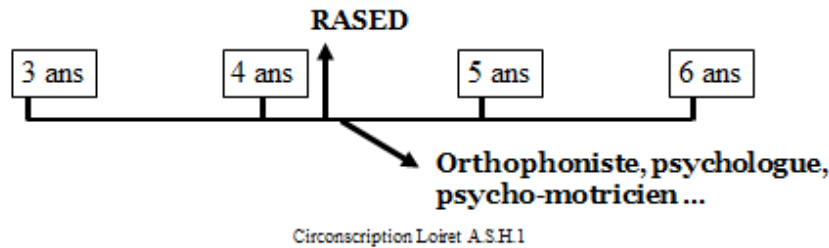
« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »

Adaptation

L'élève en difficulté, à la maternelle

Selon les difficultés repérées, l'enseignant va rencontrer la famille et proposer une observation par le RASED. Il peut y avoir une observation clinique ou une évaluation psychométrique par le psychologue scolaire.

Proposition de première prise en charge par le maître G ou par le maître E, selon la problématique à considérer. Le cas échéant, une consultation extérieure sera conseillée.

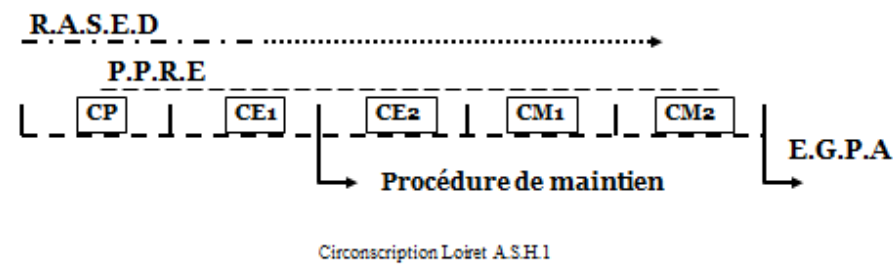


À l'école élémentaire

L'élève en difficulté pourra se voir proposer la poursuite ou le début de prise en charge par le RASED, soit par le maître G soit par le maître E.

De la même manière, les consultations extérieures pourront se poursuivre.

L'équipe pédagogique interrogera l'intérêt d'un maintien, élaborera et mettra en œuvre un PPRE ou un PAP.

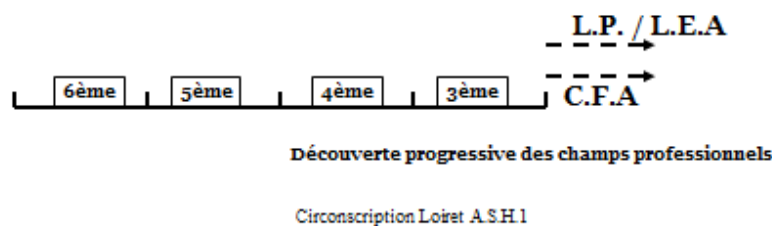


Après 12 ans

La CDOEASD pourra proposer à la famille de l'élève en difficulté une orientation vers les Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés (EGPA).

Selon le contexte social, et afin de répondre à des besoins éducatifs repérés, l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) d'Amilly sera notifié.

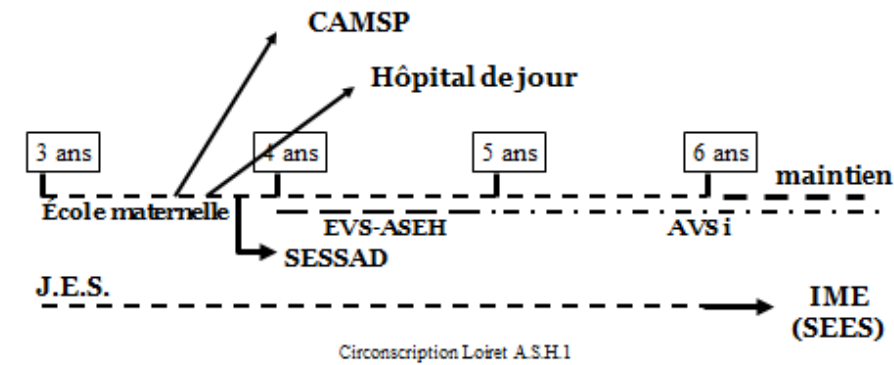
L'équipe pédagogique interrogera l'intérêt d'un maintien, élaborera et mettra en œuvre un PPRE ou un PAP.



L'élève en situation de handicap en maternelle

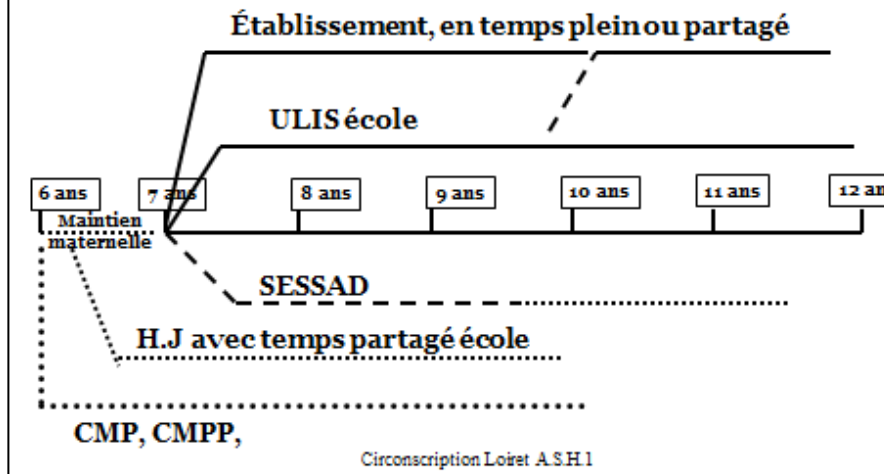
Scolarisation à temps complet ou à temps partiel avec ou sans accompagnement AVS et prises en charge extérieures par CAMSP, SESSAD, HJ

Orientation en Jardin d'Enfants Spécialisé (JES)
.... avec possibilité de temps scolaires partagés.



L'élève en situation de handicap de 6 à 12 ans en élémentaire

Plusieurs parcours peuvent être envisagés :



A 12 ans, le parcours de scolarisation de l'élève en situation de handicap

.....l'élève pourra être orienté par la CDAPH

en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS collège ou lycée), qui concernera principalement les élèves issus d'ULIS école qui pourront poursuivre le développement de compétences transversales et disciplinaires sans se sentir « en danger » dans l'environnement collège

en établissement médico-éducatif, pour les élèves ayant besoin d'une prise en charge globale alliant le soin et l'éducatif au pédagogique dans le cadre d'une U.E. (Unité d'Enseignement).

Circonscription Loiret A.S.H.1

Handicap

Glossaire	
RASED	Réseau d'Aides Spécialisées pour les Élèves en Difficultés
PPRE	Projet Personnalisé de Réussite Éducative
EGPA	Enseignement Général et Professionnel Adapté
EREA	Établissement Régional d'Enseignement Adapté
LP	Lycée Professionnel
LEA	Lycée d'Enseignement Adapté
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
PAP	Plan d'Accompagnement Personnalisé
CDO-EASD	Commission Départementale d'Orientation vers les enseignements adaptés du second degré

Glossaire	
AVS	Accompagnant à la Vie Scolaire
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
JES	Jardin d'Enfants Spécialisé
SESSAD	Service d'Éducation et de Soins Spécialisés A Domicile
HJ	Hôpital de Jour
CMP	Centre Médico Psychologique
CMPP	Centre Médico Psycho Pédagogique
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées dite aussi C.D.A.
UE	Unité d'Enseignement